



## DOSSIER DE PRESSE

Le 5 septembre 2018

# Bilan de la saison estivale 2018 en matière de sécurité et de protection des populations

Du fait de la forte augmentation de la population en zone littorale et rétro-littorale mais aussi sur les nombreux sites touristiques et manifestations organisées sur le département de la Vendée, l'ensemble des services de l'État a été mobilisé pour assurer la sécurité des personnes et des biens et veiller au respect de la tranquillité publique.

Très en amont de la saison, le dispositif estival de sécurité publique avait été planifié pour assurer un maillage territorial étendu et adapté en lien avec les collectivités. Il reposait sur une mobilisation accrue et visible des services de la Gendarmerie et de la Police nationales avec le concours de renforts saisonniers.

### Une mobilisation renforcée et soutenue durant tout l'été

Comme l'an passé, les renforts estivaux des forces de l'ordre pour le département de la Vendée ont pu être mobilisés à un haut niveau, malgré les contraintes fortes induites par le contexte de menace terroriste au plan national, pour garantir la sécurité des estivants.

En zone de compétence de la **Police nationale** (agglomération des Sables d'Olonne), les missions de sécurisation du remblai, de la plage, du port de pêche et du centre-ville ont été menées par les effectifs locaux renforcés par 7 personnels. De plus, 15 réservistes ont apporté leur concours du 14 juillet au 30 août 2018.

Trois communes (Les Sables d'Olonne, La Faute sur Mer et Saint Jean de Monts) ont bénéficié, comme l'an passé, du renfort de **11 CRS-MNS** (maîtres-nageurs sauveteurs) du 6 juillet au 3 septembre.

En zone gendarmerie, les effectifs de la **Gendarmerie départementale** ont été renforcés par 120 militaires et réservistes du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018 (32 gendarmes mobiles, 41 gendarmes départementaux, 45 réservistes et 2 cavaliers de la Garde républicaine à cheval).





Une **section sentinelle** a été déployée en Vendée du 6 juin au 2 septembre aux Sables d'Olonne, sur la bande côtière, sur le Grand départ du Tour de France et au Parc du Puy du Fou. Dans le cadre du renforcement Vigipirate, l'opération Sentinelle vise à surveiller et protéger, en appui des forces de sécurité intérieure, les sites sensibles et les lieux d'affluence.

Mobilisées particulièrement sur cette période estivale, les **polices municipales** des communes littorales ont renforcé également à cette occasion leur coopération avec les forces de sécurité.

108 **sapeurs-pompiers** saisonniers sont venus en renfort des effectifs des centres littoraux et du Centre de traitement des alertes (CTA) / Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) ; **l'effectif de garde ayant été multiplié par 3 en journée et par 2 la nuit.**

Enfin, plus de 1 000 policiers, gendarmes et militaires ont été mobilisés sur chacune des étapes du Tour du France auxquels il faut rajouter plus les 300 sapeurs-pompiers, les personnels de la sécurité civile et de la préfecture, des sous-préfectures et des services de l'Etat, soit un total de 3 000 personnels mobilisés pour les 2 étapes

Les dispositifs de sécurité ainsi planifiés ont permis **d'assurer un maillage territorial étendu.**

### **Plus d' 1 million de personnes présentes lors des grandes manifestations estivales**

Le niveau de sécurisation a été renforcé sur les nombreuses manifestations qui ont ponctué la saison estivale.

**Les grands rassemblements estivaux (Golden Globe Race, la Grande Bordée, les spectacles pyrotechniques, le Festival de Poupet, la Fête de l'Agriculture ...) ont accueilli plus d'1 million de personnes (hors Tour de France et Parc du Puy du Fou).**

Ces manifestations ont fait l'objet d'une vigilance particulière et d'un accompagnement des élus et des organisateurs pour prévenir les troubles à l'ordre public en s'appuyant sur une coopération étroite des forces de sécurité intérieures avec la police municipale et les sociétés de sécurité privées.

L'objectif est de consolider le dispositif de sécurité et de sûreté notamment par la sécurisation des zones de concentration du public (barriérage...) et le contrôle des accès (fouille des sacs et palpations) à toutes les entrées pendant la durée de la manifestation. Cette vigilance se prolonge bien sûr au delà de la période estivale.





## Des faits de délinquance en baisse par rapport à l'année dernière, notamment pour les cambriolages et les vols de vélos

### Bilan et analyse pour juillet-août 2018 sur le littoral

	Données du secteur littoral (*)		
	Nombre de faits		
	2017	2018	Evolution %
<b>Délinquance générale</b>	<b>2525</b>	<b>2248</b>	<b>-11 %</b>
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>2052</b>	<b>1757</b>	<b>- 14,4 %</b>
<b>dont les cambriolages</b>	<b>309</b>	<b>232</b>	<b>- 24,9 %</b>
<b>dont les vols de vélos</b>	<b>268</b>	<b>239</b>	<b>-10,8 %</b>
<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>269</b>	<b>301</b>	<b>+11,9 %</b>
<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>204</b>	<b>190</b>	<b>- 6,9 %</b>

*\*Compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne et Circonscription de sécurité publique des Sables d'Olonne (42 communes du littoral).*

Les faits de délinquance générale sont en recul de 11%.

Les faits d'atteintes aux biens sont en net recul par rapport à la saison estivale 2017 grâce à la baisse significative des cambriolages touchant les résidences principales et secondaires. Une baisse globale des faits de vols de vélos est également enregistrée en façade littorale.

Les faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique progressent, souvent encouragés par des taux d'alcoolisation élevés au sortir des lieux à caractère festif.





L'alcoolisation excessive d'individus dans des établissements de nuit a des conséquences directes sur la sécurité et la tranquillité publiques. Les débordements observés par les services de police et de gendarmerie sont gradués allant de constats de nuisances sonores réguliers, notamment en seconde partie de nuit, jusqu'à des faits graves dans ou aux abords immédiats de ces établissements : incivilités, vols, rixes, coups et blessures.

Parmi ces faits, on peut citer à titre d'exemple :

- l'agression gratuite d'un jeune homme occasionnant une mutilation permanente (21 jours d'ITT)
- un homme reçoit trois coups de couteau lors d'une bagarre à la sortie d'une discothèque;
- trois individus fortement alcoolisés sont victimes d'un accident de la route alors qu'ils sortaient d'une soirée, l'un d'eux a perdu la vie.
- Le 12 août dernier, opération de contrôles routiers menée par la gendarmerie aux abords d'une sortie de discothèque, bilan : 29 conduites sous l'emprise d'un état alcoolique (dont 10 délits), 3 refus d'obtempérer, une mise en danger et un outrage suivi d'une rébellion.

### **Face à des violences liées à une alcoolisation excessive, des réponses fermes**

Depuis le début de l'année, plusieurs établissements entrant dans la catégorie des débits de boissons, des bars à musique et des discothèques, ont fait l'objet d'avertissement et de fermeture administrative temporaire en Vendée.

**En 2018, 10 avertissements ont été dressés, 8 fermetures administratives temporaires et 6 suspensions d'activité musicale ont été prononcées sur l'ensemble du département.**

Conformément au code de la santé publique, ces mesures administratives ont été prises suite à la constatation d'infractions aux lois et règlements relatifs aux débits de boissons, ou pour des atteintes à l'ordre public, à la santé et à la tranquillité publique.

Ces mesures ont été motivées principalement, par la constatation par les forces de l'ordre de faits de bagarre, de troubles à l'ordre public, de vente d'alcool à des mineurs et de vente de boissons à des personnes ivres. Des suspensions d'activité musicale ont été également prises pour nuisances sonores.





**Compte tenu de l'attractivité touristique du littoral vendéen, ces mesures de fermetures administratives temporaires ont été prises durant la période estivale et principalement sur l'arrondissement des Sables d'Olonne (23 sur l'arrondissement des Sables d'Olonne et une seule sur l'arrondissement de la Roche-sur-Yon), concernant des établissements situés sur les communes de Challans, Bouin, Les Sables d'Olonne, Le Château d'Olonne, Saint-Hilaire de Riez, Saint-Jean-de-Monts, l'Île d'Yeu, Saint-Gilles-Croix de Vie, l'Épine et la Tranche-sur-Mer.**

Ces mesures sont proportionnées à la dégradation de la situation et comparables à celles prises les années antérieures.

**La fermeture administrative d'un établissement n'est prononcée qu'à l'issue d'une procédure contradictoire et précédée le plus souvent d'un avertissement.** Une lettre est notifiée à l'exploitant, l'informant des griefs et de la mesure envisagée en lui précisant la faculté qui lui est ouverte de présenter ses observations.

L'arrêté pris par l'autorité préfectorale peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois, d'un recours gracieux, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes. **A ce jour, un seul recours a été déposé.**

### **Secours à personne : 9 045 interventions réalisées cet été par le service départemental d'incendie et de secours (+ 13%)**

Le SDIS de la Vendée a réalisé **9 045 interventions** sur les mois de juillet et d'août 2018 contre 8 004 sur la même période en 2017, **soit 13% d'augmentation.**

Le centre de traitement de l'alerte a réceptionné 66 365 appels sur cette période contre 52 219 appels en 2017, **soit 27 % d'augmentation.**

C'est le mois d'août qui a connu la plus forte augmentation (**14,2 % d'augmentation contre 11,8 % pour juillet par rapport à 2017**).

- **l'activité secours à personne, à elle seule**, a généré 6 966 interventions (77 % de l'activité) en 2018 contre 6 109 l'an passé, **soit une augmentation de 14 %.**
- les **incendies** ont représenté 653 interventions en 2018 contre 585 en 2017, **soit 11,6 % d'augmentation**, liée principalement aux feux de structures (habitations, exploitations agricoles...), alors que les feux de végétation sont en baisse (-20%).





## Focus sur le secours aquatique

Sur la période estivale, les sapeurs-pompiers de la Vendée ont réalisé 84 interventions en milieu aquatique soit 10,5% d'augmentation par rapport à 2017.

37 noyades enregistrées sur la saison 2018 contre 19 noyades pour la saison 2017 **soit 95% de hausse**. 5 personnes décédées, 11 en urgences absolues et 19 en urgences relatives.

## Sécurité routière : une situation préoccupante malgré une mobilisation renforcée

	Juillet 2017.	Août 2017	Total été 2017	Juillet 2018.	Août 2018.*	Total été 2018*	Variation	Évolution en %
Accidents corporels	30	34	64	39	20	59	-5	- 7,81 %
Nombre de tués	3	4	7	4	4	8	+1	+14,29%
Nombre de blessés	42	48	90	46	35	81	-9	- 10,00 %

Face à l'augmentation du nombre de tués sur les routes en Vendée depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont été mobilisés pour procéder à un nombre renforcé de contrôles, ciblés sur les moments estivaux les plus accidentogènes, ainsi que sur les principales causes de la mortalité routière (vitesse et alcool).

L'accent a également été mis sur la prévention au travers d'actions organisées par la préfecture avec le concours des partenaires associatifs, telles que la réalisation d'opérations « Capitaine de soirée » au sein d'établissements de nuit ou encore la présence de la sécurité routière et de l'opération « La route se partage » lors du grand départ du Tour de France en Vendée.

**Si le nombre des accidents corporels et des blessés connaissent respectivement une baisse de - 7,8 % et de - 10%, on déplore un tué de plus durant la saison estivale, 8 personnes ayant trouvé la mort cet été contre 7 durant l'été 2017.**

Outre la fatigue, la somnolence et l'alcoolémie, les principaux facteurs des accidents mortels cet été sont la vitesse excessive ou inadaptée ainsi que le non-respect de la priorité.

## Évolution de l'accidentologie locale au 3 septembre 2018

Bilan en Vendée	2017	2018	Variation	Evolution en %
Accidents corporels	226	212	- 14	- 6,2 %
Tués	20	34	14	+ 70,0 %
Blessés	310	276	- 34	- 11.0 %







## Plus de 1000 contrôles réalisés en matière de protection des populations y compris les contrôles en mer

### 1- Information et sécurité du consommateur : Opération interministérielle vacances (OIV)

L'opération interministérielle vacances (OIV) 2018 a débuté le 1<sup>er</sup> juin et prendra fin le 15 septembre prochain. Cette période d'intensification des contrôles pour la protection économique et la sécurité des consommateurs permet de cibler des établissements en fonction de la saisonnalité de leur activité, des produits commercialisés et des habitudes consuméristes des estivants.

**Au 31 août, les agents de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ont réalisé 488 contrôles** avec un taux d'anomalie élevé (60% d'établissements avec anomalie) consécutif au ciblage effectué par les enquêteurs et leur bonne connaissance des secteurs d'activité contrôlés. Pour autant, ces établissements en anomalie ne font pas tous l'objet d'une procédure contentieuse (administrative ou pénale).

**Si 51 % des établissements contrôlés ont fait l'objet d'un ou plusieurs avertissements sur des réglementations différentes mal appliquées, le nombre d'entreprises verbalisées ne représentent que 2,5 %.** Par ailleurs, 8,5% des établissements ont fait l'objet d'une mise en demeure, procédure contraignante qui permet d'obtenir la correction des manquements constatés. Il s'agit le plus souvent de pratiques commerciales déloyales auxquelles il est ainsi mis fin sans délai, de mauvaises pratiques d'hygiène qui mettent en péril la santé des consommateurs, où encore des manquements liés à la sécurité des prestations de service (aires de jeux notamment).

**Il est à noter que cette année, 3 fermetures administratives d'établissements de remise directe (restauration) ont été prononcées pendant la période estivale, en raison du risque sanitaire qu'ils représentaient pour les consommateurs.**

Les suites données aux contrôles sont consécutives à des infractions ou manquements divers : pratiques commerciales trompeuses (fausses promotions, fausses origines), défaut d'affichage des prix, défaut d'information pré-contractuelle, hygiène et date limite de consommation (DLC) dépassée (restauration commerciale et boulangeries-pâtisseries), pratiques commerciales trompeuses.

Comme les années précédentes, des infractions ou manquements récurrents ont été constatées : mauvaises pratiques d'hygiène, défaut d'indication des allergènes, produits décongelés sans l'indiquer au consommateur, défaut d'indication de l'origine de la viande bovine dans les restaurants, faux produits locaux et/ou artisanaux, mauvaise tenue des registres de sécurité des aires de jeux dans les campings, absence de formation spécifique à l'hygiène alimentaire (camps de vacances, restauration collective de plein air).





## 2- Protection des mineurs et sécurité des pratiques sportives : des opérations de contrôles renforcés

Le département de la Vendée, en raison de son économie touristique, est l'un des premiers départements en nombre de structures d'accueils de type campings, établissements d'activités nautiques et aquatiques, ou encore centres de vacances pour mineurs en accueil collectif (ACM).

S'agissant plus particulièrement de ce dernier secteur, 808 accueils collectifs de mineurs avec hébergement se sont déroulés sur le département. Par ailleurs les 1027 structures de loisirs sans hébergement ouvertes, au cours de cet été, ont proposé aux jeunes vendéens participant à ces accueils 577 séjours courts avec hébergement (trois nuits maximum).

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) est ainsi très mobilisée pour mener des actions de prévention et de contrôle sur les champs de la jeunesse et des sports afin que la sécurité des usagers soit assurée au mieux, et que la qualité éducative soit effective s'agissant des accueils collectifs de mineurs.

- Dans le cadre de la **sécurité des pratiques sportives, 58 contrôles** d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) ont été réalisés par la DDCS, en collaboration avec la DDPP et les Haras Nationaux pour les centres équestres, mais aussi la Brigade Nautique de la Gendarmerie de Saint Gilles Croix de Vie pour le contrôle des activités aquatiques et nautiques.

Résultats des contrôles : lors des contrôles, il a principalement été constaté des défauts d'affichages réglementaires constatés et quelques cartes professionnelles non renouvelées, mais surtout 4 mises en demeure effectuées à l'encontre des exploitants de piscines de camping qui ne respectent pas la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'encadrement des activités aquatiques.

Il faut noter par ailleurs, un nombre de déclaration d'accident en progression, principalement en établissements proposant des activités aquatiques, aucune n'ayant fait l'objet de mesures de police administrative. L'augmentation du nombre de déclaration d'accident s'explique principalement par le fait que les exploitants sont de mieux en mieux informés de leur obligation réglementaire en la matière .

- Sur le **secteur jeunesse, 52 contrôles** ont été réalisés dans des accueils collectifs de mineurs. La DDCS s'est attachée à vérifier tout particulièrement l'honorabilité des intervenants, la qualité éducative des séjours, la tenue des documents administratifs ainsi l'organisation de la baignade.







Résultats des contrôles : Chaque contrôle a donné lieu à l'envoi d'un rapport comportant soit des injonctions soit des recommandations. Les conditions de séjours et d'hébergement sont globalement satisfaisantes. Les organisateurs ont porté à la connaissance de la DDCS 26 incidents dits « graves ». Pour la majorité ceux-ci concernent des blessures ayant nécessité une prise en charge médicale sans suite. Dans deux cas, ces signalements ont fait l'objet d'une enquête administrative complémentaire.

### **3 - Des contrôles renforcés sur terre comme en mer ou au bord de l'eau**

#### **Réponses aux risques de la baignade et des activités nautiques**

Avec 276 kilomètres de littoral, 2 îles, 17 ports et 18 stations balnéaires, la Vendée possède une forte identité maritime. La sécurité des loisirs nautiques est une préoccupation constante des services de l'État, qui s'inscrit à la fois dans le dispositif spécifique estival et dans les objectifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Tous les moyens de l'État en mer, à quai et sur les plages ont été mobilisés pour que chacun puisse profiter de la mer en toute sécurité. Reconnue chaque année, la campagne de sécurité des loisirs nautiques se déroule sur la période estivale.

En Vendée, **3 opérations** ont été organisées les 27 juin, 25 juillet et 6 août 2018.

Les unités de contrôle de la Direction départementale des territoires et de la mer/Délégation à la mer et au littoral (DDTM/DML) de la Vendée, la gendarmerie maritime des Sables d'Olonne, les brigades nautiques de la gendarmerie nationale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de La Rochelle et les CRS ont participé à ces opérations de sensibilisation dont l'objectif est d'inciter les plaisanciers au respect des règles de sécurité de la navigation.

**116 contrôles** ont été effectués sur des véhicules nautiques à moteur, des navires à moteur et voiliers. **34 infractions** ont été relevées dont 22 portant sur des manquements liés au matériel de sécurité embarqué.

En complément et en partenariat avec la police nationale et le groupement de gendarmerie de la Vendée, la DML a procédé à 8 opérations de contrôles de vitesse aux entrées des ports vendéens suivants :

- port des Sables d'Olonne
- port de l'Herbaudière
- port Joinville
- port Bourgenay
- port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie





**31 suspensions** du titre de conduite des navires de plaisance à moteur ont été prononcées par la commission de retrait, deux autres infractions seront directement traitées par le tribunal maritime de Brest.

À cette activité de contrôle, il convient de rajouter toutes les opérations de sécurisation du plan d'eau notamment lors des manifestations nautiques, telles que la Golden Globe Race ou le Mondial J80, ou des grands rassemblements sur les plages coordonnées par la DDTM/DML 85 avec les effectifs et les embarcations des Unités Littorales des Affaires Maritimes (ULAM) de la Vendée et de la Loire-Atlantique, de la Gendarmerie maritime de l'Atlantique, des brigades côtières de la Gendarmerie nationale des départements de la Vendée et de la Charente-Maritime ainsi que des CRS.

### **Contrôle sanitaire des sites de baignade en mer et de pêche à pied de loisirs**

Cet été, **l'ARS a contrôlé la qualité sanitaire de 74 sites de baignade en mer et 18 sites de pêche à pied de loisirs**. Ces contrôles sont hebdomadaires pour les eaux de baignade et mensuels pour les coquillages. Cette surveillance sanitaire porte sur la recherche de germes témoins de contamination fécale.

Sur ces 2 mois d'été, **seules 6 non-conformités ont été relevées pour les eaux de baignade contre 13 pour les sites de pêche à pied récréative** (cette différence s'explique par le fait que les coquillages retiennent et concentrent les bactéries pouvant être présentes dans l'eau de mer).

En fonction du niveau de contamination microbiologique, l'ARS apporte les recommandations circonstanciées afin de protéger la santé des consommateurs de coquillages et des baigneurs.

### **Contrôle sanitaire de la qualité des eaux de piscines**

Le contrôle sanitaire des piscines s'appuie sur la réalisation de prélèvements et d'analyses d'échantillons d'eau mais également sur des visites des installations par des agents de l'Agence régionale de santé (ARS).

**384 établissements ont été contrôlés ce qui représente 1 107 bassins.**

Sur la période estivale, 41 visites ont été effectuées par des agents de l'ARS, **2 208 prélèvements ont été réalisés dont 883 ont présenté au moins une non-conformité, soit un taux de non-conformité de 40 % traduisant la persistance des difficultés des exploitants à gérer correctement leurs installations.**





Les principales non-conformités sont dues à des défauts de maîtrise de la désinfection des bassins (absence ou excès de désinfectant dans les bassins). Elles ont pu se traduire par des fermetures temporaires des bassins concernées (le plus souvent de quelques heures à une journée) afin que l'exploitant réalise les opérations permettant un retour à une situation conforme (amélioration de la désinfection, renouvellement de l'eau du bassin, nettoyage et désinfection des installations...) ainsi que par une fermeture administrative par arrêté préfectoral.

